



---

## Solvabilité II: une majorité d'acteurs vont devoir céder des actifs (étude)

PARIS, 29 nov 2010 (AFP) - Une majorité d'organismes d'assurance estiment devoir céder des activités pour se conformer au nouveau cadre prudentiel européen dit Solvabilité II, selon une étude annuelle réalisée par Optimind et Development institute international (DII) reçue lundi.

Ce nouveau cadre, dont les mesures d'application ne sont pas définitivement arrêtées mais qui doit être lancé en 2013, vise à mettre en adéquation le besoin de fonds propres avec le profil de risque de l'assureur.

Il pourrait contraindre les entreprises du secteur de l'assurance à se diversifier et lever des capitaux pour répondre aux nouvelles exigences.

Selon l'étude, 60% des organismes d'assurance pensent devoir céder certaines activités pour respecter Solvabilité II, même si les critères définitifs pourront en conduire certaines à revoir leur stratégie de cession et acquisition.

Par ailleurs, 69% envisagent de se désengager du marchés actions afin de limiter les impacts sur la rentabilité en épargne et retraite, la réforme pouvant nécessiter la mobilisation de davantage de fonds propres.

L'activité épargne et retraite est jugée à 63% comme celle qui souffrira le plus en termes de rentabilité, suivie de la santé (30%), la prévoyance collective (16%), la branche IARD, à savoir incendie, accidents et risques divers (16%) et la prévoyance individuelle (7%).

Au total, les acteurs du secteur sont néanmoins 90% à déclarer qu'ils seront prêts, entièrement ou à minima, pour l'échéance du 1er janvier 2013.

L'enquête a été réalisée grâce à un questionnaire qui a généré 63 personnes représentant 30 sociétés, issues à 43% de mutuelles, 30% de compagnies d'assurance et de réassurance et 27% d'institutions de prévoyance.

Optimind est une société de conseil en actuariat et gestion des risques et DII un spécialiste de l'organisation de forums internationaux (conférences, débats, événements).

jbo/evs/nas

AFP 291857 NOV 10